



Commune de Labrousse
3 PLACE DE LA FONTAINE
15130 LABROUSSE

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

CANTAL

Arrondissement

AURILLAC

Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 30 juillet 2024

Délibération : N° 2024-29

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt quatre le Mardi 30 Juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 22 juillet 2024

Présent(s) :

Mrs PRADAL Gérard, BADUEL Sébastien, THER Benoit , BRUEL Marcel, OUSTRY Michel, NOEL Géraud, LAMOUREUX Nicolas, Mmes CHASSAGNE Chrystel, TOURLAN Anne, AMARAL Emmanuelle, PUYBOUFFAT Delphine, MALGOUZOU Nathalie,

Absent(s) :

AURATUS Eric, DAUDE Thierry

Secrétaire de séance : THER Benoit

LOYER DERNIER BUREAU EX BUREAU ADMR SITUE 1 RTE DU GOUL

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'un infirmier libéral souhaite installer son cabinet sur la commune.

Monsieur le Maire propose de lui louer le dernier bureau restant dans les anciens locaux de l'ADMR situé 1 rte du goul au 1er étage au dessus de la salle communale.

Un bail sera établi avec le futur locataire.

Monsieur le maire propose un loyer de 100 € par mois auquel sera ajouter mensuellement des frais fixe de 30 € (Edf, Eau...) soit un total de 130 €

DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe à **130 € mensuel** (100 € pour le loyer et 30 € de charge fixe) le loyer du bureau à compter du 1er août 2024.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 01/08/2024

Reçu en préfecture le 01/08/2024

Publié le

ID : 015-211500855-20240730-2024_29-DE

Émis et rendu exécutoire
le 30 juillet 2024
Reçu en Préfecture
le 01 août 2024
Publié ou notifié
le 01 août 2024

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 30 juillet 2024

Le Maire

Gérard PRADAL

